

Fiers de vivre en Vanoise!

CINQ PORTRAITS - CINQ EXIGENCES

« Nous avons le devoir
de trouver des équilibres
entre développement
économique et protection
de l'environnement »



P 16

VRAI-FAUX

La vérité sur la
charte du Parc

En route !

À l'heure de mettre en œuvre, pour les quinze années à venir, un nouveau projet de développement pour le Parc et les 29 communes qui le portent, rien ne vaut davantage... que la parole des cinq femmes et hommes de Vanoise recueillie dans les pages qui suivent, pour ce numéro de rentrée. Ils expriment la fierté de vivre et de travailler dans un territoire magique, l'enthousiasme à contribuer à son présent comme à son avenir, mais aussi des appréhensions, des doutes, des attentes surtout. Après que

« C'est à la fois le cœur et la raison qui doivent l'emporter. »

nous avons mis à plat et exprimé, lors de la discussion de la charte, nos incompréhensions, nos agacements, nos divergences même – c'était bien la première fois en cinquante ans avec cette ampleur ! –, allons-nous être capables maintenant de nous regrouper autour de cet enjeu décisif : faire en sorte que le Parc national, dans sa globalité – cœur et aire d'adhésion – soit encore davantage un territoire d'exception, en terme de préservation de la nature mais aussi de développement économique et social ? Aujourd'hui, l'un ne va plus sans l'autre. Qui peut croire encore de nos jours qu'un espace naturel galvaudé, banalisé, soit en mesure de produire durablement de la richesse économique ? De même, qui croirait encore que le même espace, barricadé, soustrait à la vie des femmes et des hommes qui l'ont entretenu et façonné, garde encore longtemps sa légitimité ? C'est à la fois le cœur et la raison qui doivent l'emporter. Le pragmatisme et l'enthousiasme. Beau projet.

Guy Chaumereuil

Président du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise

Parc, collectivités : des partenariats indispensables

Le Parc national de la Vanoise, par ses multiples atouts, est un symbole fort de notre département et de notre pays. C'est l'image même de notre territoire qu'il véhicule jusqu'à l'étranger, avec son côté novateur et son esprit pionnier. Grâce à la volonté de quelques hommes et femmes, il fut le premier Parc national à voir le jour en 1963 ; il continue de faire « école » encore aujourd'hui dans bien des contrées.

En Savoie, c'est un fer de lance dans le secteur du tourisme. Ses richesses, qu'elles soient naturelles, culturelles ou patrimoniales, en font un lieu de visite ou de résidence unique où se mêlent tout à la fois une vie harmonieuse, simple, moderne et attachée aux valeurs de nos montagnes.

Dans le contexte actuel, nous faisons face à de nombreuses évolutions. Réforme territoriale, aire optimale d'adhésion :

derrière ces vocables quelque peu technocratiques se cache une réalité, celle de l'avenir de nos vallées, de nos territoires et de nos départements de montagne. Comme le rappelait Guy Chaumereuil, lors de sa candidature à la présidence du Parc, en juillet : « Le Parc est notre bien commun. » Je partage son point de vue et plaide pour qu'un vrai débat citoyen s'instaure autour de ces concepts qui sont finalement beaucoup plus proches qu'il n'y paraît.

En effet, qu'il s'agisse de réforme territoriale ou de charte du Parc, nous sommes collectivement confrontés à un enjeu d'identité et de gouvernance de nos territoires. La spécificité montagnarde ne peut être bien prise en compte que si nous sommes capables de garder un échelon décisionnel de proximité. C'est ce qui motive mon action en faveur du maintien de centres de décisions locaux,

et la création de la collectivité nouvelle « Savoie-Mont-Blanc ».

L'avenir du Parc, c'est l'élaboration des programmes d'actions à décliner au niveau de chaque commune et intercommunalité. Cette ambition trouvera sa mise en œuvre dans le travail partenarial qui doit être mené par les nouveaux élus des 29 communes issus des élections de mars dernier, les femmes et les hommes de nos vallées de Tarentaise et de Maurienne ainsi que l'équipe du Parc.

La collectivité départementale et ses élus restent quant à eux des partenaires du Parc, vigilants et à l'écoute pour des projets d'avenir concertés, ambitieux et valorisants pour nos territoires de montagne auxquels nous sommes tous attachés.

Hervé Gaymard

Président du conseil général de la Savoie

Vanoise

Journal d'information du Parc national n° 21, automne 2014.

Photo de couverture : randonnée sur le sentier du col de la Vanoise, Pralognan-la-Vanoise.

© Pierre Jacques / hemis.fr

Directeur de la publication : Emmanuel Michau
Comité éditorial : Élisabeth Bertioz, Yann Couillard, Patrick Folliet, Olivier Thevenet.
Responsable de la publication : Élisabeth Bertioz.

Conception et réalisation : Bayard Nature et Territoires BP 308, 73377 Le Bourget-du-Lac.
Tél. 04 70 26 27 60.

Éditeur délégué : Olivier Thevenet
Conception graphique : Gaëlle Haas
Secrétariat de rédaction : Cécile Dufrière, Stéphanie Reynaud

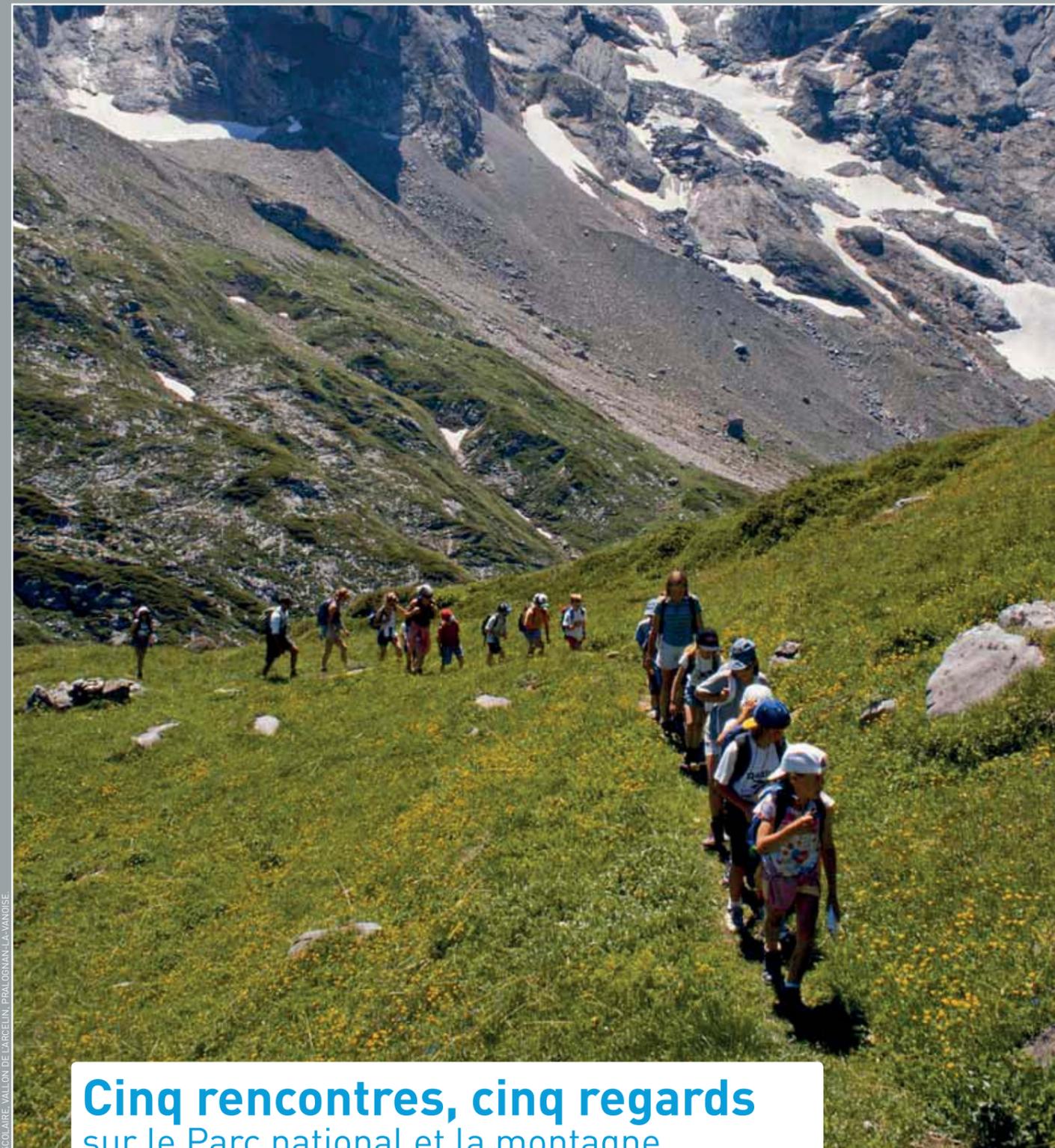
Textes : Philippe Vouillon (5 portraits) et Étienne Hurault (p. 16).

Dépôt légal : septembre 2014

Imprimé sur papier recyclé par Musumeci SpA (Italie).

Journal disponible au siège du Parc national de la Vanoise, 135, rue du Docteur-Julliard, BP 705, 73007 Chambéry Cedex.
Téléphone : 04 79 62 30 54.
Télécopie : 04 79 96 37 18.

Amis lecteurs, vos avis ou vos réflexions sont bienvenus. Adressez-les au siège du Parc : accueil@vanoise-parcnational.fr
www.vanoise-parcnational.fr

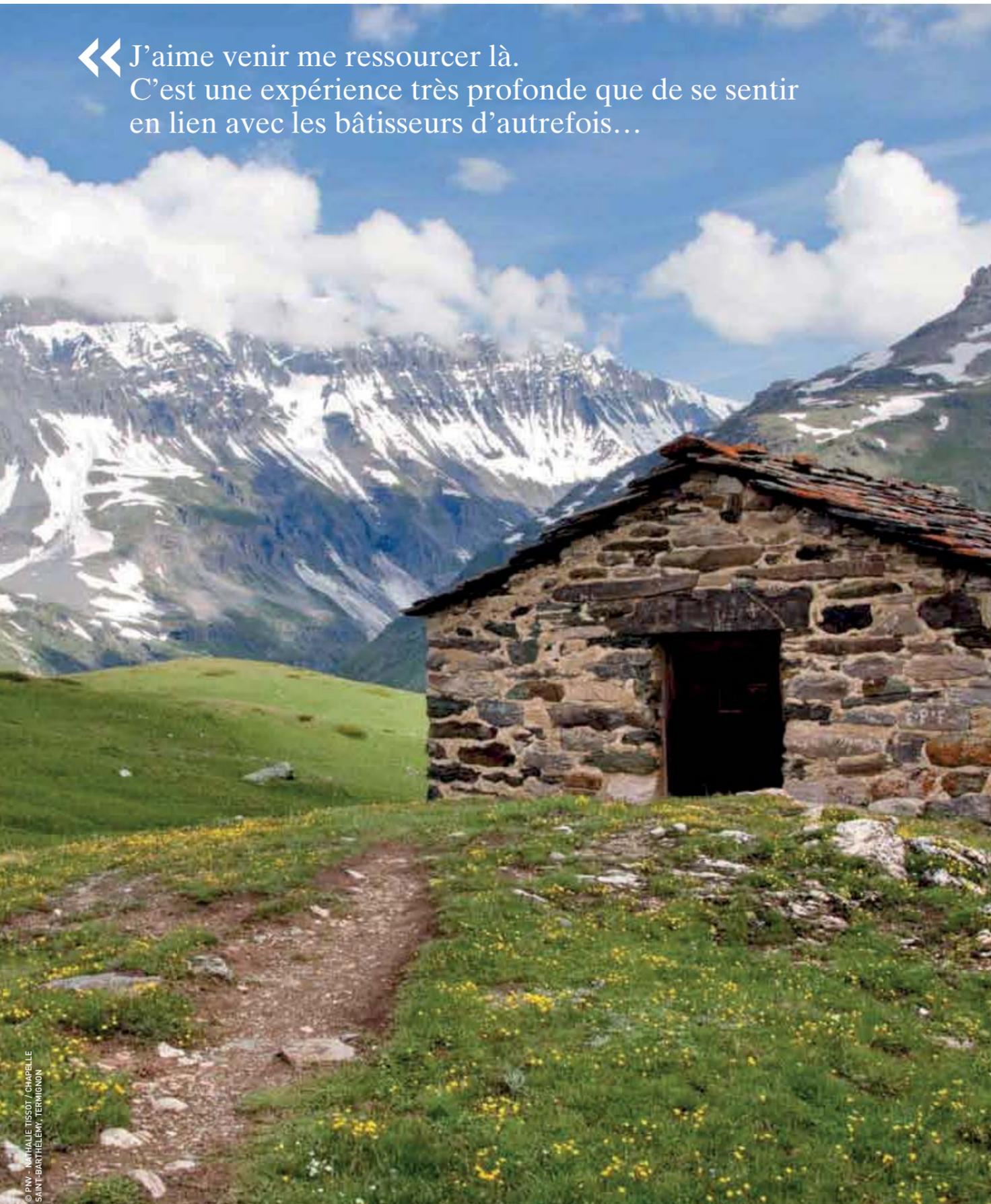


Cinq rencontres, cinq regards sur le Parc national et la montagne

Nous avons souhaité donner la parole à cinq habitants de la Vanoise : deux maires, une agricultrice, une directrice d'école et un directeur d'office de tourisme. Trois hommes et deux femmes. Deux Mauriennais et trois Tarins. Deux natifs de leur vallée et trois « néo-ruraux »... Ils se sont volontiers prêtés au jeu de l'interview. Ils nous ont accordé une confiance amicale et sont venus témoigner librement des liens qui les unissent à ce massif exceptionnel, des relations tissées avec le Parc national au fil des années, de leurs espoirs et de leurs craintes face à la future charte... Aucun de ces habitants n'est là, en Vanoise, par hasard. Bien sûr, deux d'entre eux y sont nés. Ceux-là ont saisi cette chance et ont choisi d'y rester. Les autres ont construit pas à pas un parcours de vie qui les a menés ici. Depuis toujours, ils savaient qu'ils viendraient vivre en montagne. La Vanoise leur a ouvert les bras. À leur tour de nous faire partager leur esprit et leurs réflexions dans ce numéro spécial du journal du Parc.

OBJECTIF CHARTE : préserver un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel. En particulier : préserver les qualités esthétiques et émotionnelles des ambiances paysagères et du bâti.

« J'aime venir me ressourcer là. C'est une expérience très profonde que de se sentir en lien avec les bâtisseurs d'autrefois... »



Rémi Zanatta, *maire de Termignon*

Une pierre à l'édifice

La Vanoise déploie au regard de tous, habitants et visiteurs, un patrimoine naturel et culturel exceptionnel. L'un des objectifs de la charte vise à préserver cet héritage, fruit du travail des hommes et des temps géologiques. Rémi Zanatta, maire de Termignon, témoigne de sa passion pour le bâti traditionnel et les paysages de Haute-Maurienne.

Rémi Zanatta est fier du pont de Croë-Vie, un ouvrage de pierre du XVIII^e siècle bâti au-dessus du torrent de la Leisse et qui donne accès au col de la Vanoise. Ce fut pour lui le premier chantier de restauration mené avec le Parc national de la Vanoise sur cette Route du sel et des fromages qui relie Pralognan-la-Vanoise à Termignon. « C'est un lieu symbolique au cœur du Parc où l'on sent la présence des générations qui l'ont emprunté, où l'on prend conscience de la manière dont les hommes et les femmes ont su façonner et préserver leur patrimoine. Et ce bien avant la création du Parc ! » Élu sensible à l'architecture et au paysage, tailleur de pierre formé par les Compagnons du Devoir, Rémi Zanatta a parcouru durant dix ans les grands chantiers des monuments historiques : cathédrale d'Auxerre, de Meaux, de Sens et même Notre-Dame de Paris. Travailleur saisonnier et itinérant dans l'hôtellerie-restauration, il a vécu ensuite entre la Tarentaise et le sud de la France au gré des migrations touristiques. « Je suis finalement venu me poser en Haute-Maurienne où j'ai été séduit par les stations-villages préservées, par l'archi-

ture modeste et l'extraordinaire savoir-faire des anciens. » Lorsqu'il entre au conseil municipal, c'est pour piloter la commission « culture et patrimoine ». Depuis, Termignon affiche un beau palmarès : restauration des calades et des murets de la Route du sel, remise en valeur de la chapelle de la Visitation. En 2014, la commune est lauréate des Prix rhônalpins du patrimoine.

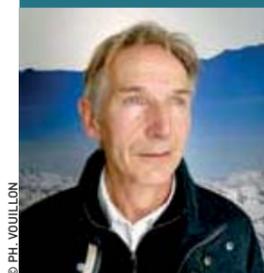
Une chance à saisir

La création de la muséographie de la nouvelle Maison de la Vanoise est une autre illustration de ce travail qui veut mettre en valeur les paysages et donner la parole aux gens d'ici. « Le Parc nous a été indispensable pour ses compétences scientifiques propres et pour nous aider à être entourés de spécialistes : glaciologues, géologues, ethnologues... » La mise en place de la navette d'Entre-Deux-Eaux pour accéder au parking de Bellecombe et limiter la circulation automobile participe aussi de la préservation des paysages. Tout comme le financement de la réfection des toitures en lauze par le Parc. « Nous devons poursuivre ces collaborations et porter une grande attention à l'esthétique de notre village.

LE PARC ET SES PARTENAIRES EN ACTION

Les actions menées par le Parc national de la Vanoise en matière de paysage et d'architecture visent deux objectifs : valoriser ce patrimoine, notamment à des fins touristiques, et soutenir l'activité des entreprises artisanales locales qui perpétuent des savoir-faire traditionnels pour la restauration du bâti. C'est ainsi que le Parc finance la réfection des toitures en lauze et qu'Alain Giachino, lauzeur installé à Peisey-Nancroix, a été lauréat en 2013 des Prix rhônalpins du patrimoine. Un important projet mené avec EDF et la commune d'Aussois porte sur la requalification paysagère du site des barrages de Plan d'Amont et Plan d'Aval : le nouveau belvédère, le nouveau parking et des panneaux d'informations ont été inaugurés cet été. Des travaux se poursuivront jusqu'en 2016. La restauration d'une ancienne cave à fromage sur l'alpage de Chapendu et la prolongation de la piste pastorale dans la vallée de Chavière (tous deux à Pralognan) sont deux autres exemples d'opérations réalisées avec précautions pour préserver les ambiances paysagères et le caractère de la Vanoise tout en permettant le développement d'activités économiques.

RÉMI ZANATTA EN 5 DATES



- 1957 : naissance en Auvergne
- 1979 : formation de tailleur de pierre
- 1993 : ouvre un restaurant à Lanslebourg
- Depuis 2008 : employé dans une résidence de tourisme à Termignon
- 2014 : réélu maire de Termignon

Tout en permettant à nos enfants et à nos agriculteurs de continuer à y vivre et travailler. D'où les projets en cours d'un lotissement communal et d'une zone agricole qui sont en bonne voie. » Rémi Zanatta regarde vers l'avenir, persuadé que la signature de la charte du Parc national est une chance à saisir pour Termignon, elle dont le territoire communal s'inscrit à 85 % dans le cœur d'un espace protégé unique en Europe.

Le lien avec le passé

Il lui arrive aussi de se replonger dans ses souvenirs d'enfance, comme ce séjour en Suisse marqué par l'image d'un chalet d'alpage et l'énoncé d'une promesse : « Un jour, je viendrai habiter en montagne. » Une cinquantaine d'années plus tard, l'homme restaure avec attention deux petits chalets de pierre au lieu-dit Villard-Dessus. « J'aime venir me ressourcer là. C'est une expérience très profonde que de se sentir en lien avec les bâtisseurs d'autrefois, de remarquer leur attention à bien construire, d'observer les appareillages de pierres parfaitement calées. »

Une dernière fierté ? Termignon vient de rejoindre cette année le réseau européen Alpine Pearls qui vise le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement. Voilà la 29^e « Perle des Alpes ». ■

ORIENTATION CHARTE : participer activement à l'économie touristique au profit du territoire et valoriser par le soutien et l'innovation les atouts propres au Parc national. En particulier : promouvoir le territoire en tant qu'espace privilégié de découverte des patrimoines.

« Les touristes viennent de plus en plus chercher la quiétude et ces vastes espaces sauvages. Nous avons tous un besoin vital de ce genre de paysages. »

Christophe Lebel, directeur de l'OT de Champagny-en-Vanoise Par amour d'un versant sud

Les montagnes de Vanoise sont connues comme la première place mondiale pour les domaines skiables. Mais Tarentaise et Maurienne sont dotées aussi d'atouts déterminants pour développer un tourisme en toutes saisons. Christophe Lebel, directeur de l'office de tourisme de Champagny-en-Vanoise, pose un regard sur l'intérêt stratégique de disposer d'un Parc national.

Christophe Lebel n'a pas hésité une seconde pour fixer le lieu de notre rendez-vous. Ce sera Champagny-le-Haut. Et comme le temps de ce début juillet était frais et capricieux, nous avons bavardé devant la cheminée d'un salon cosy, au refuge du Bois. « Je suis toujours touché quand je viens à l'entrée de ce vallon ouvert sur les sommets, site classé emblématique de la commune et porte du Parc national de la Vanoise. Cet environnement grandiose, porteur de fortes valeurs montagnardes – nature et authenticité – et ancré dans une longue histoire, m'a séduit dès le début. »

Un OVNI en Tarentaise

Passionné de ski, de montagne et d'alpinisme depuis son enfance antécédente ponctuée de courses estivales avec un oncle dans le massif des Écrins, Christophe Lebel n'aurait jamais exercé son métier de directeur d'office de tourisme pour n'importe quelle station des Alpes. Par chance, Champagny-en-Vanoise fait figure d'OVNI en Tarentaise, dans le temple de l'industrie des sports d'hiver. « Les maires de la commune ont tous été

visionnaires. En particulier Michel Renaud qui a défendu, à la fin des années 1960, l'idée d'une liaison avec La Plagne depuis le village, mais en évitant l'ouverture d'une route pour accéder à une station satellite qui aurait été créée *ex nihilo*. Voilà pourquoi les Champagnolais ont aujourd'hui deux atouts dans leur jeu : le grand domaine skiable de Paradiski (La Plagne – Les Arcs) et le village à l'architecture préservée. » La qualité du patrimoine bâti des hameaux de Champagny-le-Haut, l'agriculture encore présente en altitude, la vente de produits locaux... Tout cela concourt à la réussite de la saison estivale. « Si des 4x4 circulaient jusqu'au col du Palet, nous irions aujourd'hui droit dans le mur. Idem si les constructions n'avaient pas été contraintes par la réglementation ou si les vieux chalets n'avaient pas été restaurés. Les touristes viennent de plus en plus chercher la quiétude et ces vastes espaces sauvages. Nous avons tous un besoin vital de ce genre de paysages. Je crois que nous avons oublié l'intérêt du Parc national de la Vanoise... » L'analyse de Christophe Lebel est précieuse, car l'opposition

de certains à l'établissement public créé en 1963 reste d'actualité. Et le futur vote des conseils municipaux pour l'adhésion à la charte du Parc national n'a fait que raviver des ressentiments anciens. Sans parler du fait que l'État, en phase de restriction budgétaire, peine à débloquer les crédits pour financer des projets avec les communes. « Mais l'animation portée par les gardes-moniteurs est essentielle et vraiment très appréciée de nos visiteurs, tout comme l'hôtesse du Parc national qui travaille avec nous et qui est native de Champagny. Ce sont des personnes de terrain et des ambassadeurs irremplaçables. »

Valoriser le territoire

Christophe Lebel n'a qu'un objectif en tête : valoriser ce territoire à travers l'activité touristique, pilier de l'économie locale. Souhaitons-lui de réussir avec ses partenaires. « Nous allons poursuivre les collaborations engagées avec le Parc et ses agents de terrain. La nouveauté est qu'il expose clairement une stratégie de développement touristique et fait du tourisme durable un enjeu fort adossé à la charte. » Tout était dit... ou presque. Il ne me restait plus qu'à quitter, à regret, Champagny-le-Haut, ce site façonné par les glaciers et le patient travail des hommes. ■

LE PARC ET SES PARTENAIRES EN ACTION

Guy Chaumereuil, président du conseil d'administration du Parc national, et Daniel Jorcin, ancien président de l'Office de tourisme intercommunal Haute-Maurienne Vanoise, ont beaucoup œuvré pour définir, en concertation avec les acteurs professionnels du secteur, une nouvelle stratégie de développement touristique pour la Vanoise. Le document, qui sera adossé au projet de charte du Parc, affiche un programme de cinq thèmes et 22 actions à mettre en place dans les trois ans à venir. En suivant ces nouvelles orientations, le Parc national veut mettre ses compétences au service du territoire et en faire bénéficier le plus grand nombre. Parmi les actions prévues : mieux soutenir l'offre de transport en commun pour l'accès au site d'Entre-Deux-Eaux ; créer de nouveaux itinéraires de randonnée à pied, en VTT ou VAE (vélo à assistance électrique) dans l'aire d'adhésion ; développer l'hébergement en refuge auprès des clientèles familles et jeunes ; mieux faire connaître le territoire aux professionnels des stations de sports d'hiver. Une convention devrait même être signée entre le Parc national et le Club Med pour former les célèbres « GO ».

CHRISTOPHE LABEL EN 5 DATES



© PH. VOULLON

- 1965 : naissance à Strasbourg
- 1967 : installation à Anney avec ses parents
- 1987 : BTS Tourisme à Grenoble
- 1990-2001 : agent

de développement au syndicat intercommunal du Val Sulens (Haute-Savoie), puis directeur de l'office de tourisme de Manigod et du Val Sulens

• depuis 2001 : directeur de l'office de tourisme de Champagny-en-Vanoise

ORIENTATION CHARTE : rendre plus accessible la découverte des patrimoines et de l'environnement montagnard. En particulier : sensibiliser prioritairement les jeunes du territoire, pendant et hors temps scolaire.



« C'est essentiel pour un enfant de bien connaître le milieu dans lequel il vit. »

Isabelle Leoni, directrice de l'école Jules Ferry à Modane

Transmettre l'attention à la nature

L'accueil du public venu pour se ressourcer dans la nature et y découvrir les richesses patrimoniales est l'une des missions fondamentales des parcs nationaux. Isabelle Leoni, directrice de l'école Jules Ferry, à Modane, nous fait part de son engagement en matière d'éducation à l'environnement.

Isabelle Leoni a eu envie de nous conduire au fort Marie-Christine, en contrebas du village d'Aussois, là où la citadelle bâtie dans les années 1820 coiffe la barrière de l'Esseillon. Le choix de ce site pour la séance photo avait du sens pour cette directrice d'école. C'est dans le fort voisin Victor-Emmanuel qu'elle a organisé en juin dernier le pique-nique collectif de son établissement. Deux cents enfants venus par quatre chemins différents se sont retrouvés là pour une journée de découverte et de détente. « C'est essentiel pour un enfant de bien connaître le milieu dans lequel il vit. C'est la raison pour laquelle je mène depuis plusieurs années un projet d'éducation à l'environnement en partenariat avec le Parc national de la Vanoise. »

Découvrir la nature

Les activités organisées – séances en classe et sorties sur le terrain avec un garde-moniteur du Parc, nuits en refuge – sont au cœur du projet de l'école. « On pose des bases au CP, puis on progresse au fil des classes et de l'évolution des enfants. Les thèmes abordés se prêtent bien à un enseignement transversal qui peut aborder la géographie, les sciences naturelles, les mathématiques, le dessin... » Au programme : les traces et indices de vie, la lecture d'un paysage, l'étude des bouquetins... Tous les enseignants de l'école Jules Ferry utilisent les mallettes pédagogiques mises au point par le Parc pour faire, par exemple, des expériences naturalistes, comprendre comment les animaux survivent en hiver ou découvrir la vie du gypaète barbu. « Organiser ces activités avec un garde-moniteur du Parc est d'un grand intérêt. Les enfants sont plus touchés quand ils échangent avec un spécialiste en tenue officielle, avec son pull et ses insignes ! C'est très dif-

férent d'avec leurs professeurs des écoles. » Isabelle Leoni ne randonnait pas en Vanoise avec ses parents, mais elle se rappelle être allée à pied à l'Orère depuis son école de Fourneaux.

Transmettre une passion

Toutefois, elle faisait du ski de compétition comme beaucoup de jeunes de Maurienne. « Pour ceux d'Aussois ou de Val Cenis en particulier, la montagne c'est le ski. Sans l'école, combien ne seraient jamais allés sur un chemin de montagne ? » Très investie dans ces projets d'éducation à l'environnement, Isabelle souhaiterait vraiment qu'ils perdurent. Alors évidemment, elle s'inquiète du prochain vote des conseils municipaux vis-à-vis de la charte du Parc. « Que deviendront nos partenariats si notre commune située en zone d'adhésion n'adhère pas ? » Elle ne donne pas pour autant un blanc-seing au Parc et s'étonne, comme de nombreux parents, amis ou élus locaux, que l'on puisse laisser penser que les habitants ne protégeraient pas leur territoire. Elle en apprécie chaque jour la qualité de vie et le magnifique

décor aperçu en ouvrant les volets de sa maison. « Souvenons-nous que des gens payent pour venir ici en vacances ! » En mai 2014, elle vient de passer son examen du CAFIPEMF – un acronyme dont l'Éducation nationale a le secret ! – qui lui permettra de recevoir et de former de jeunes professeurs. « J'ai envie de leur transmettre ma passion et mon expérience. Les enfants aussi doivent être heureux de venir à l'école. C'est une condition indispensable pour la réussite de leurs apprentissages. » ■

ISABELLE LEONI EN 5 DATES



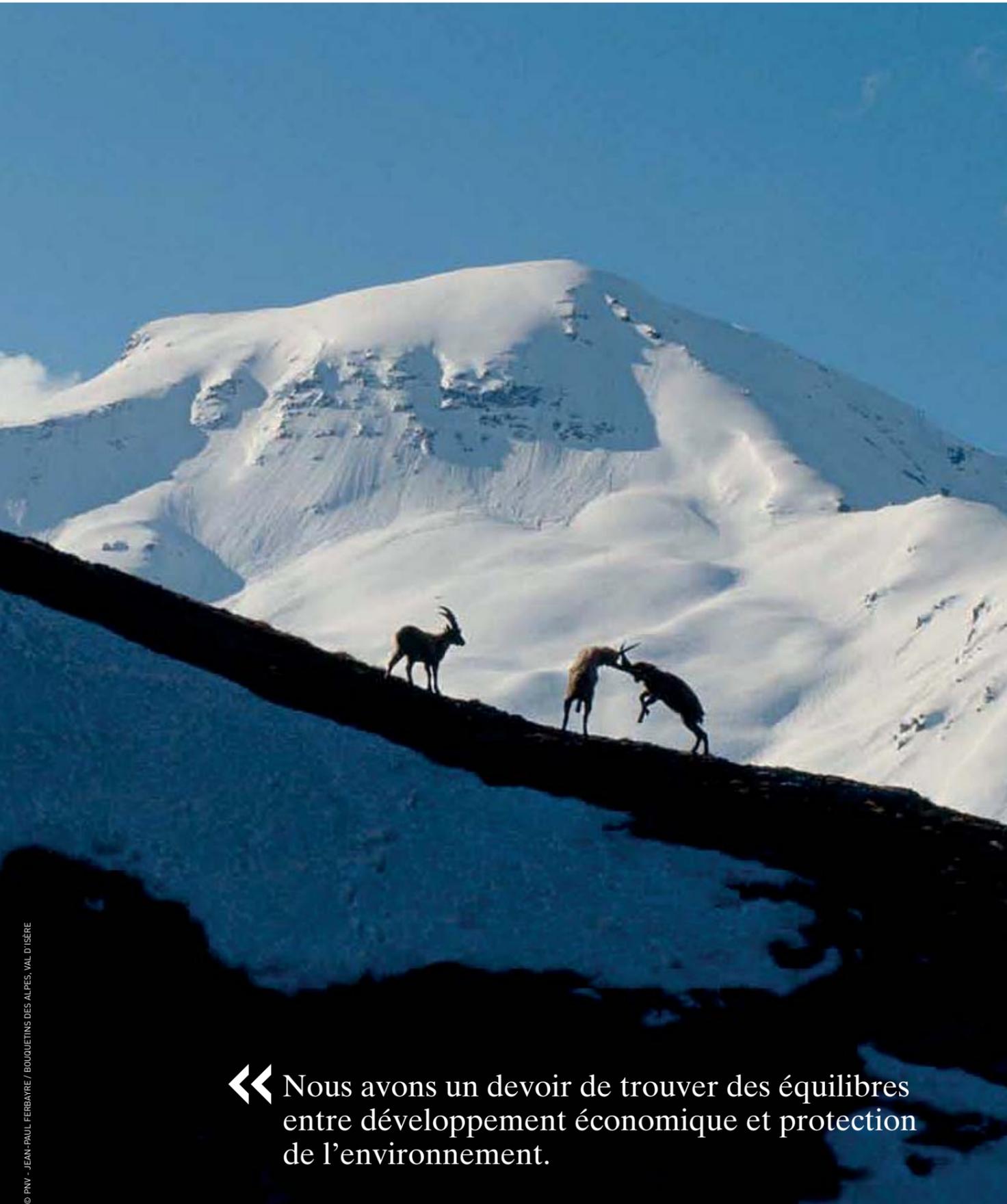
- 1966 : naissance à Modane
- 1987 : licence de biologie à Lyon
- 1990 : concours de Professeur des écoles
- 1992 : premier poste d'institutrice à Aussois

• Depuis 2011 : directrice de l'école élémentaire Jules Ferry, à Modane

LE PARC ET SES PARTENAIRES EN ACTION

De nombreux intervenants œuvrent pour rendre plus accessible la découverte des patrimoines et de l'environnement montagnard : accompagnateurs, personnels de l'Éducation nationale, gardes-moniteurs, agents d'accueil dans les offices de tourisme... La récente organisation des équipes du Parc a conduit à la nomination de deux techniciens chargés de la sensibilisation au territoire, en Tarentaise et en Maurienne. Ils jouent un rôle d'intermédiaire proche du terrain, pour monter des projets avec le public scolaire ou local. Des opérations sont aussi menées avec le lycée des métiers de la montagne de Saint-Michel-de-Maurienne pour que les jeunes en formation viennent travailler sur le terrain, à la réfection de sentiers par exemple. Le Parc national développe également des outils pédagogiques pour permettre aux enseignants de travailler en autonomie sur ces questions d'éducation à l'environnement. Les nouvelles muséographies des maisons du Parc, à Termignon et à Pralognan, participent aussi à cet objectif de favoriser une découverte autonome et ludique de la Vanoise tout comme le site d'Aussois (Plan d'Amont, Plan d'Aval) et son nouveau belvédère inauguré en juillet 2014.

ORIENTATION CHARTE : préserver la fonctionnalité des habitats naturels et le bon état des ressources. En particulier : maintenir ou restaurer la qualité écologique d'habitats naturels sensibles et préserver la quiétude des espèces animales de fort intérêt patrimonial.



« Nous avons un devoir de trouver des équilibres entre développement économique et protection de l'environnement. »

André Plaisance, maire de Saint-Martin-de-Belleville

L'enfant du pays

Protéger telle plante ou tel animal ne suffit pas. C'est l'ensemble des écosystèmes qu'il faut préserver. La solidarité écologique entre le cœur et l'aire d'adhésion constitue un des enjeux de la charte. André Plaisance, maire de Saint-Martin-de-Belleville, explique son attachement à la vallée et les actions entreprises par la commune et les domaines skiables pour la protection des zones humides.

Si André Plaisance avait eu plus de temps, nous serions montés à pied vers le refuge de Gittamelon, dans la vallée des Encombres, là où enfant il allait garder les troupeaux, traire les vaches, fabriquer la tomme avec sa mère et faire les foin. Seulement voilà, quand vous êtes maire de Saint-Martin-de-Belleville, au cœur de la première destination touristique mondiale pour les sports d'hiver – 800 000 visiteurs chaque année à Val Thorens, aux Menuires et dans l'ancien village –, votre agenda vous laisse peu de liberté. « J'ai un très fort attachement à la vallée des Belleville où je suis né. Nombreux ont été mes prédécesseurs à être contraints de quitter leurs villages pour des emplois en ville ou dans les usines de fond de vallée. Nous, âgés de 20 ans dans les années 1970, avons eu la chance de trouver du boulot ici. Nos trois stations emploient aujourd'hui 5 000 salariés. »

De bonnes relations

Ceci ne l'empêche pas de s'inquiéter de l'avenir d'un domaine skiable béni des Dieux. De lourdes responsabilités pèsent sur ses épaules d' élu aguerri. « Mon prédécesseur Georges Cumin, ingénieur des Ponts et Chaussées et maire de la commune de 1977 à 2001, pilotait les dossiers d'aménagement. Moi, adjoint proche des habitants, j'ai beaucoup appris auprès de lui. Il nous a tous fait progresser en initiant des actions pour maintenir l'agriculture, re-

verdir les pistes ou restaurer notre patrimoine bâti auquel nous accordions peu d'importance. » André Plaisance s'intéresse aussi au patrimoine naturel de sa commune. En particulier les zones humides – 601 hectares, 3,7 % du territoire –, à protéger, restaurer et à faire découvrir. Accompagnateurs, enseignants et élèves, employés de la mairie en charge de ces dossiers, se forment auprès des agents du Parc qui ont apporté leurs compétences pour réaliser un sentier pédagogique. Lors des travaux sur les pistes de ski, les partenaires cherchent des compromis : quels impacts sur la flore, quel tracé retenir, quelles mesures compensatoires en cas de destructions d'espèces. « Nous avons

un devoir de trouver des équilibres entre développement économique et protection de l'environnement. Nos relations sont bonnes avec le Parc avec lequel nous collaborons sur la durée, notamment autour de la tourbière du Plan de l'eau, aux Menuires, et *via* le pilotage du plan d'actions pour les zones humides. »

Fier de notre Parc national

Durant des années, services des pistes et remontées mécaniques avaient drainé ces secteurs jugés gênants pour le ski. Ils doivent désormais apprendre à les préserver. Parfois c'est la ressource en eau de la station qui en dépend, d'où les acquisitions de terrains dans les zones de captage. « Depuis notre adhésion en 2007 à la charte en faveur du développement durable dans les stations de montagne, on a abordé de nouveaux sujets : diagnostic et rénovation énergétique des bâtiments, aide aux énergies renouvelables. Nous essayons de porter la bonne parole et d'être vertueux. Pourquoi ne pas travailler avec le Parc à l'avenir sur des dossiers en lien avec nos objectifs de développement durable ? Nous devrions tous être fiers de notre Parc national. Ce n'est pas le cas et c'est dommage. Évidemment ma commune en zone d'adhésion n'a pas les mêmes contraintes que celles situées dans le cœur. » La prochaine fois, promis, on ira randonner dans cette vallée préservée des Encombres. Elle a presque l'air d'un cœur de Parc national... ■

ANDRÉ PLAISANCE EN 5 DATES



© PH. VOUILLOIN

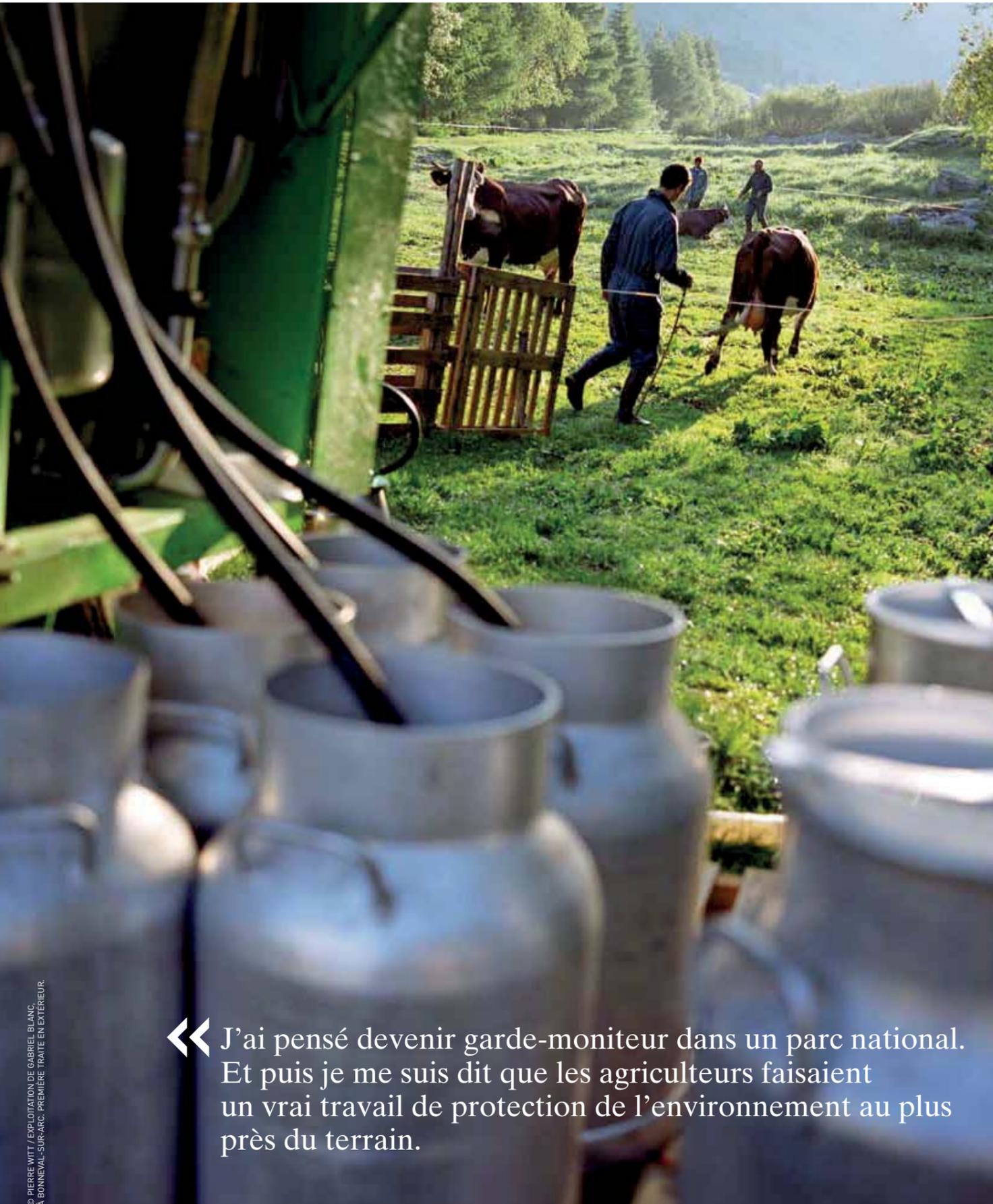
- 1951 : naissance à Saint-Martin-de-Belleville
- 1974 : débute sa carrière au service des pistes des Menuires
- 1977 : premier mandat d'adjoint à Saint-Martin-de-Belleville
- 2001 : élu maire de la commune
- 2014 : réélu pour un second mandat

LE PARC ET SES PARTENAIRES EN ACTION

En partenariat avec le Parc national, plusieurs communes ont engagé des actions pour protéger des habitats naturels sensibles ou préserver des zones de quiétude d'animaux. Cela concerne, par exemple, le chardon bleu, ou des zones humides avec la restauration de tourbières, des pelouses sèches, la signature de baux à clause environnementale avec les agriculteurs... Le travail mené autour du gypaète barbu commence aussi à porter ses fruits. On dénombre aujourd'hui quatre couples nicheurs à Bessans, Peisey-Nancroix, Termignon et Val d'Isère. Les observatoires

environnementaux des stations destinés à suivre les impacts du ski sur la biodiversité sont parmi les initiatives récentes les plus innovantes. Agents du Parc national et des domaines skiables dialoguent et coopèrent. Les aménagements pour réduire les risques de collision des oiseaux avec les câbles des remontées mécaniques se poursuivent. On discute maintenant de la mise en place de zone de tranquillité hivernale pour le tétras-lyre, en renonçant au ski hors-piste sur certains secteurs. Pas à pas, une appropriation collective de ces enjeux se met en place.

ORIENTATION CHARTE : pérenniser l'agriculture et le pastoralisme au bénéfice des agriculteurs et de l'environnement. En particulier : encourager la gestion agri-environnementale des espaces agricoles.



« J'ai pensé devenir garde-moniteur dans un parc national. Et puis je me suis dit que les agriculteurs faisaient un vrai travail de protection de l'environnement au plus près du terrain. »

Audrey Chevassu, agricultrice à Pralognan-la-Vanoise

La montagne d'en haut

L'élevage laitier et les fabrications fromagères sont au cœur de l'identité de la Vanoise. Que seraient les alpages sans les troupeaux qui y pâturent chaque été ? Justement, des mesures agri-environnementales visent à concilier activités agricoles et protection de la nature. Audrey Chevassu, agricultrice à Pralognan-la-Vanoise, raconte son parcours professionnel et son quotidien en montagne.

À Pralognan-la-Vanoise, du côté du hameau de Chollière, Audrey Chevassu contemple avec moi la vallée de Chavière qui s'ouvre devant nous : le sommet du Petit Mont-Blanc, le col des Planettes au loin... Nous aurions aimé rejoindre l'alpage de Chapendu, mais nos plannings en ont décidé autrement. « J'aime monter là-haut au moins deux fois par semaine pour aider à la traite. C'est un moment tranquille, sans téléphone et sans clients. » Maman de Louis, bientôt dix-huit mois, Audrey élève avec son mari, Sylvain, un troupeau de 100 chèvres laitières. Ils fabriquent des fromages vendus à la ferme et sur les marchés de Bozel et Pralognan-la-Vanoise. Des journées bien remplies quand il faut assurer aussi les soins aux cinquante brebis Thônes et Marthod, museaux noirs et cornes en spirale, et à la vingtaine de vaches allaitantes prises en pension l'été. En écoutant Audrey dérouler son récit de vie, on pourrait se dire comme la chanson que « c'est un beau roman, c'est une belle histoire... C'est une romance d'aujourd'hui ! Les vacances à Aussois avec sa grand-mère, le stage en classe de troisième au siège du Parc, la saison à l'alpage de Ritord où elle rencontre Sylvain...

Sa Vanoise d'adoption

« Je voulais vivre à la montagne. À l'adolescence, je me suis même pris de passion pour le folklore savoyard. J'ai pensé devenir garde-moniteur dans un parc national. Et puis je me suis dit que les agriculteurs faisaient un vrai travail de protection de l'environnement, au plus près du terrain. » La voilà donc aujourd'hui éleveuse, diplômée d'un BTS Gestion et protection de la nature. De ces expériences, la « montagnarde d'en bas » en a tiré un livre de témoignages dans une édition bilingue, en français et patois d'Hauteville-Gondon. La « dé d'aval kya voulyu résto d'amon » ne quitterait plus aujourd'hui sa Vanoise d'adoption, celles que ses animaux et

LE PARC ET SES PARTENAIRES EN ACTION

Toutes les actions engagées dans ce domaine par le Parc national de la Vanoise et ses partenaires – chambre d'agriculture et Société d'économie alpestre de Savoie, GIDA de Haute-Maurienne, Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise... – visent à développer des projets « gagnant-gagnant », afin de concilier les besoins de la pratique pastorale et la biodiversité, toujours pour le bénéfice partagé de l'agriculture et de l'environnement. C'est le cas notamment des contrats signés avec des alpagistes et dont les plans de gestion doivent permettre une préservation accrue du chardon bleu et du tétras-lyre. Ces démarches ont également permis aux éleveurs et aux naturalistes de rapprocher leurs points de vue et leurs connaissances, discussions indispensables pour s'approprier la culture de l'autre. Une démarche expérimentale menée sur l'alpage de Ritord va aussi dans ce sens. En autorisant ici un élevage de porcs nourris par le petit-lait de la production de Beaufort, on cherche à mieux gérer les effluents de la fromagerie, tout en développant une nouvelle source de revenus pour l'éleveur. Cette solution est actuellement à l'étude, notamment pour suivre l'impact de cet élevage sur la végétation et le milieu naturel.

ses fromages mettent en valeur, entre Bozel – lieu d'hivernage des moutons à 850 mètres d'altitude – et l'alpage de Chapendu perché à 2 300 mètres.

Agriculture et biodiversité

« Nous avons un environnement unique qui permet une belle valorisation de notre travail et une commercialisation assez facile des fromages. Il est vrai que nous vendons un peu de rêve. J'ai compris que sans le ski ces montagnes seraient un *no man's land*, mais que le Parc avait joué un rôle de garde-fou. Sans lui, nous aurions ici des remontées mécaniques vers Val Thorens. » Avec les agents Parc, les contacts sont jugés constructifs, notamment autour des mesures agri-environnementales destinées à protéger le chardon bleu ou le tétras-lyre. « Nous avons défini avec eux et les techniciens agricoles un plan de pâturage. Il s'agissait par exemple de créer des layons dans les arcosses – l'aulne vert – pour recréer des secteurs favorables au tétras-lyre. » Lauréate du concours Prairies fleuries, elle a fait connaître son travail dans la presse professionnelle et grand public, a montré l'intérêt de pratiques agricoles sur la biodiversité.

Depuis le début, Audrey ne cesse d'ouvrir au public son exploitation et l'alpage : scolaires, touristes de passage, visites individuelles et de groupe, été comme hiver. « Le Parc pourrait nous aider à promouvoir une image plus juste de l'agriculture de montagne, et surtout pas passéiste. » Dernières récompenses reçues : trois premiers Prix au Printemps des Chèvres de Faverges pour leurs délicieux fromages. Que diriez-vous l'an prochain d'une randonnée vers l'alpage de Chapendu et d'une dégustation gourmande ? ■

AUDREY CHEVASSU EN 5 DATES

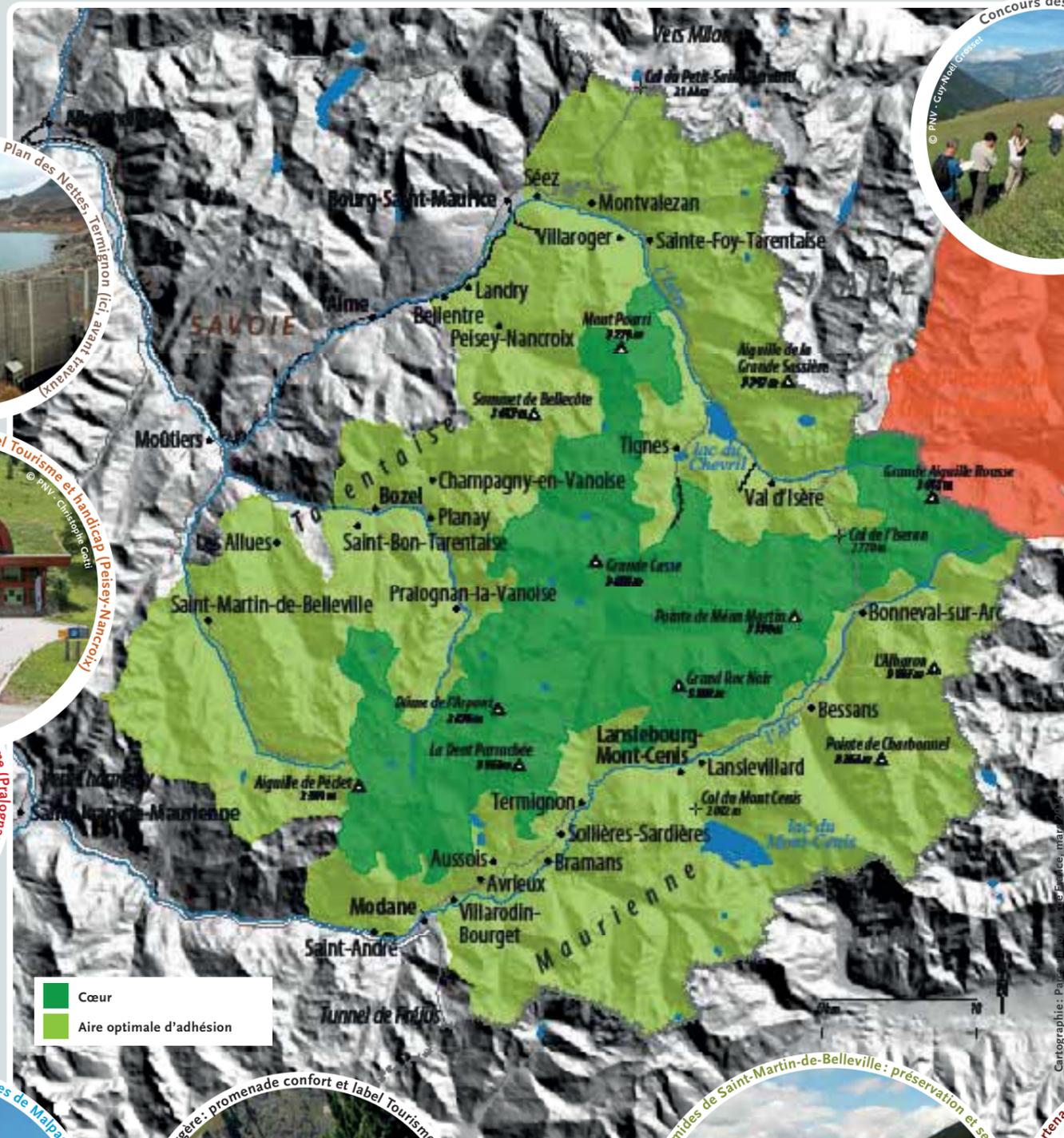
- 1982 : naissance à Chambéry
- 2002 : licence professionnelle Valorisation des produits et des espaces montagnards
- 2003 : rencontre Sylvain, son mari, à l'alpage de Ritord
- 2010 : début de leur exploitation agricole à Pralognan-la-Vanoise
- 2012 : lauréate du concours national Prairies fleuries

© PH. VOUILLON



Des actions au service du territoire

Projets touristiques, agricoles, éducatifs, culturels ; valorisation des patrimoines... Le Parc a déjà réalisé avec ses partenaires de nombreuses actions sur les 29 communes de l'aire optimale d'adhésion. La charte leur donne aujourd'hui l'opportunité de poursuivre et amplifier ces actions.



Cartographie : Patrice Bouquet, Franck Dornier, Franck Dornier



© MANU BOISTEAU

VRAI-FAUX La charte, 10 points pour mieux la comprendre !

Prochainement délibérée par les 29 conseils municipaux du territoire de la Vanoise, la charte du Parc national propose un partenariat de quinze ans, dont bénéficieront essentiellement les communes adhérentes qui délimiteront ainsi l'aire d'adhésion. Entre vérités, idées reçues et faux-semblants, voici 10 points pour vous aider à mieux comprendre ce texte et ses enjeux.

1 La charte est un document contraignant ? **VRAI & FAUX**

La charte comporte deux parties : une qui s'adresse au cœur de Parc, qui fixe des objectifs de préservation du patrimoine et prend en compte les activités (agricoles, touristiques...), en accord avec la réglementation du cœur dont la charte précise l'application. Mais la partie principale concerne l'aire d'adhésion et est composée d'orientations et de mesures contractuelles. C'est un « champ des possibles » auquel chaque commune pourra contribuer activement en choisissant ses priorités et en établissant un programme de travail avec le Parc. Une charte à la carte en quelque sorte.

2 La charte agrandit le cœur du Parc ? **FAUX**

La réglementation stricte du cœur et son périmètre d'application ont été fixés par le décret du parc du 21 avril 2009. La charte n'a absolument pas la capacité juridique de l'étendre à l'aire d'adhésion, pour laquelle elle propose d'initier une stratégie de développement durable, de construire avec ses partenaires, valorisant ainsi la solidarité entre le cœur et l'aire d'adhésion.

3 La charte est une opportunité de développement touristique ? **VRAI**

Elle ne porte pas que sur l'environnement, loin de là. Dans l'aire d'adhésion, l'un des piliers de la charte est la stratégie touristique du Parc, élaborée en 2013 avec les acteurs concernés (offices de tourisme, communes, centres de vacances, accompagnateurs en montagne...). Via la mise en œuvre de 22 actions concrètes, cette stratégie a pour priorité la relance de la saison estivale, avec la recherche de retombées économiques pour le territoire.

4 La charte bloque toute extension de domaine skiable ? **FAUX**

La décision d'une extension relève du Comité de massif des Alpes ou de documents de planification intercommunaux : les SCOT (Schéma de cohérence territoriale). La charte précise les territoires potentiels de projets et leur demande de ne pas créer d'impact direct ou indirect sur le cœur, de tenir compte de la flore, de la faune et des corridors écologiques, et de s'attacher à développer l'éco-responsabilité dans la construction.

5 La charte reconnaît les apports de l'agriculture au territoire ? **VRAI**

À son échelle, la charte fait vivre l'agriculture en octroyant directement des subventions ou

en aidant à l'obtention d'aides européennes. Elle reconnaît et soutient ainsi cette activité dans le rôle qu'elle joue pour les paysages, la biodiversité et pour la vitalité du territoire.

6 Avec la charte, les agents du Parc renforcent leur mission de police hors du cœur ? **FAUX**

La mission de surveillance et de suivi du respect de la réglementation des agents reste prioritairement axée sur le cœur. En aire d'adhésion, ils contribuent subsidiairement à faire respecter, pour le compte de l'État, la réglementation environnementale (chasse, espèces protégées, loi « 4x4 »...) qui concerne l'ensemble du territoire français, ni plus ni moins. Leur rôle : surtout prévenir et sensibiliser ; le nombre de procédures reste marginal.

7 La charte apporte une valeur ajoutée économique au territoire ? **VRAI**

À sa mesure, la charte accompagne des projets dans le domaine agricole, artisanal ou de valorisation touristique. Par ailleurs, le Parc travaille à la mise en place d'une marque « Esprit Parc national » en Vanoise. Ce n'est pas un label nécessitant la vérification de critères qualitatifs, mais une reconnaissance de valeurs participant aux enjeux de biodiversité et de développement durable que l'entreprise concernée défend au travers de ses produits ou services.

8 Grâce à la charte, le directeur du Parc a un droit de regard sur les permis de construire en aire d'adhésion ? **FAUX**

Le Parc ne donne qu'un simple avis (non coercitif) sur les documents d'urbanisme ou projets soumis à étude d'impact, non

sur les permis de construire en aire d'adhésion. La commune reste maîtresse de ses décisions pour leur délivrance. Les permis doivent cependant être conformes aux documents d'urbanisme (SCOT, PLU - Plan local d'urbanisme...), qui doivent être compatibles avec les orientations et objectifs de la charte. Le Parc est d'ailleurs associé à leur élaboration, pouvant ainsi participer aux discussions préalables et anticiper.

9 La charte privilégie la protection du patrimoine naturel au détriment des activités économiques de l'aire d'adhésion ? **FAUX**

Si dans le cœur du Parc les objectifs de préservation restent prioritaires, en aire d'adhésion, la réglementation n'est en aucun cas plus stricte en termes de protection de la nature qu'ailleurs en France. Elle suit les textes nationaux communs à l'ensemble de l'Hexagone. En revanche, la connaissance que peut avoir l'établissement public des espèces protégées en aire d'adhésion et son expertise peuvent permettre aux porteurs de projets économiques d'anticiper et de mieux les prendre en compte.

10 La charte ambitionne de rendre le Parc national plus accessible aux visiteurs ? **VRAI**

C'est vrai « physiquement », en s'efforçant de permettre aux personnes malentendantes, malvoyantes ou à mobilité réduite d'accéder aux refuges-portes et de découvrir ainsi les richesses du Parc. C'est également vrai « émotionnellement », en travaillant, via la pédagogie notamment, à la sensibilisation des nouvelles générations, futures gestionnaires de cet espace protégé.

OÙ EN EST LA CHARTE ?

Après quelques modifications et une clarification dans son écriture faisant suite à l'enquête publique, à la consultation institutionnelle et à l'avis de l'autorité environnementale, la charte a été approuvée le 27 novembre 2013 par le conseil d'administration du Parc. Le préfet de Savoie, avec un avis très favorable, l'a alors remise au ministère de l'Écologie en janvier 2014, pour la soumettre au Comité interministériel des parcs nationaux, au Conseil national de la protection de la nature et au Conseil d'État. Courant mai, le premier donna un avis favorable, le second un avis défavorable. Le troisième devrait se prononcer fin octobre, puis transmettre immédiatement son avis à la ministre de l'Écologie qui proposera au Premier ministre de signer son décret d'approbation, prévu pour figurer dans le Journal officiel de la République française. À compter de la date de parution au JO, la charte s'appliquera pour la partie qui concerne le cœur. Enfin, le préfet de région saisira les 29 conseils municipaux du territoire qui, chacun, valideront ou non leur adhésion... déterminant ainsi le périmètre de l'aire d'adhésion. La partie de la charte concernant cet espace pourra alors être mise en œuvre.